

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 83 (2021)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Sécurité

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Le port de pantalons de sécurité et de chaussures professionnelles est de nos jours une obligation pour les utilisateurs de tronçonneuses. Photo: Idt

## Protection contre les coupures des jambes et des pieds

**Les jambes sont la partie du corps la plus touchée par les accidents forestiers. Les pieds sont également concernés, surtout lors du débardage.**

Ruedi Hunger

Les tronçonneuses provoquent de graves coupures qui ont de la peine à guérir. Les jambes sont particulièrement exposées. Pour tous les travaux effectués avec ces outils, le port de pantalons dit de sécurité s'impose afin de prévenir d'éventuelles blessures. Ces pantalons sont équipés de protections contre les coupures, notamment un ouatage à longues fibres qui bloque la chaîne en marche en une fraction de seconde lors d'un contact.

### Des vêtements confortables

Les vêtements de travail et de sécurité servent avant tout à offrir une protection fiable. D'autres qualités comme le confort sont néanmoins nécessaires, pour que celui ou celle qui les arbore se sente à l'aise. À l'instar des tenues de sport (même si leur fonction n'est pas la même), ils doivent être agréables à porter aux différentes températures de la journée et, dans l'idéal, offrir une bonne visibilité. Les pantalons de sécurité sont adaptés à toutes les statures, notamment celles des femmes, de sorte qu'ils conviennent à tout un chacun.

### Un minimum d'entretien

Les vêtements de protection pour les travaux forestiers subissent des contraintes mécaniques élevées. Ils risquent d'être aspergés de carburants et de lubrifiants et doivent en conséquence présenter une bonne résistance biologique/chimique. Il est

évident que les vêtements forestiers se salissent tôt ou tard. Ils sont à entretenir selon les indications figurant sur l'étiquette de lavage. Les tenues de bonne qualité peuvent être lavées jusqu'à vingt fois avant que leur effet protecteur ne diminue. Les pantalons sont souvent utilisés pendant de nombreuses années, en particulier dans l'agriculture. La baisse de l'action protectrice est due davantage au vieillissement qu'aux lavages répétés. Il est donc nécessaire de remplacer les pantalons anticoupures usés.

### Ne pas oublier les pieds...

Encore vite scier une branche, une glissade et la chaussure est déchirée par la tronçonneuse. Cela se produit toujours plus vite que prévu. Les chaussures de sécurité forestière sont généralement montantes et comportent une protection antiperforation certifiée. Un rembourrage améliore le confort des chevilles. Durant l'abattage, il n'est pas rare que l'on se tienne debout sur des billons ou des branches et, s'ils sont humides ou mouillés, le risque de glisser est important. C'est pourquoi la semelle extérieure de ce type de chaussures est crantée jusque dans les zones des articulations desorteils. Elle doit certes être antidérapante, mais aussi résister aux acides, aux alcalis et autres substances agressives. Les bottes en caoutchouc et les chaussures de sport ordinaires ne sont pas du tout adaptées aux travaux forestiers. En plus de ne pas convenir à l'utilisation de la tronçonneuse, elles n'offrent aucune protection lors du débardage et de la préparation du bois. Il vaut la peine d'acheter de grandes chaussures de sécurité forestières dans un magasin spécialisé. ■

## Le certificat de cours sera obligatoire dès 2022

La période transitoire pour la formation aux travaux forestiers s'achèvera à la fin de l'année. Dès janvier 2022, les personnes qui effectuent ce type de travaux sur une base contractuelle devront détenir un certificat de formation. Ce sera aussi le cas des agriculteurs et des apprentis agricoles conformément à l'article 21a de la loi sur les forêts et à la directive 2134 de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) «Travaux forestiers». Cette décision est due au fait qu'une grande partie des quelque 245 000 propriétaires de forêts privées ont l'agriculture pour activité principale et que la forêt constitue une source de revenus supplémentaire essen-

tielle pour bon nombre d'exploitations. La directive entend par «travaux forestiers» toutes les activités nécessaires à la desserte, à la création, au traitement, à l'exploitation et à la protection des forêts. Elle stipule au point 4.1.2 que «les travaux comportant des dangers particuliers ne peuvent être réalisés que par des collaborateurs au bénéfice d'une formation correspondante validée» ou des compétences requises. Les personnes ayant participé à une formation de bûcheronnage de dix jours au moins reçoivent une attestation leur permettant d'effectuer ce type de travaux. Vous trouverez de plus amples informations sur le site [www.codoc.ch/fr/cours-de-bucheronnage](http://www.codoc.ch/fr/cours-de-bucheronnage)

## **Sécurité et respect sur la route**

La plaque d'immatriculation verte n'est utilisée que pour les trajets agricoles et les véhicules commerciaux sont immatriculés correctement.



SVLT  
ASETA



BUL  
SPAA  
SPIA



Lohnunternehmer  
Schweiz

**Roul'net**

### **Origine suisse**

Production suisse de A à Z, avec toutes ses places de travail. Semence suisse certifiée – le germe du succès.

**swisssem.ch**



**Kubota «on tour»  
du 14 au 24 septembre 2021**

présentation des tracteurs et des accessoires

 **Kubota**

Détails voir  
[www.adbachmannag.ch](http://www.adbachmannag.ch)